

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 9^e jour du mois de septembre 2019 à 20 h à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller N^o 1
 Monsieur Yves Morin, conseiller N^o 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère N^o 4
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller N^o 6

Est aussi présent(s) : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Absence motivée : Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller N^o 5

Public : 6 personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

215-09-2019 1. Ouverture de la séance

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2019, soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

216-09-2019 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 9 septembre 2019 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant au VARIA, le point suivant :

- ✓ **13.1 Inscription de Maxine Fournier – Congrès du loisir municipal**
- ✓ **13.2 Autorisation à Simon Gariépy – Demande de passage piéton au MTQ**

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

217-09-2019 3.1 Séance ordinaire du 12 août 2019

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

218-09-2019 3.2 Séance de consultation publique du 12 août 2019

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique du 12 août 2019 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

219-09-2019 4.1 CSCB – Troisième versement – Quote-part 2019

ATTENDU l'adoption du budget prévisionnel 2019 de la Régie Inter municipale du CSCB par la résolution 134-12-2018.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à procéder au troisième versement de la quote-part 2019 de la Régie Inter municipale du CSCB, représentant un montant de 61 234,33 \$.

Adoptée à l'unanimité

220-09-2019 4.2 Appui au comité de travail du secteur Brandon pour l'obtention d'un Secondaire V à l'école Bermon

ATTENDU QUE le réseau scolaire du secteur Brandon n'offre pas la possibilité aux étudiants de poursuivre leur secondaire V dans leur milieu ;

ATTENDU QUE les étudiants doivent voyager vers une municipalité voisine afin de compléter leur secondaire;

ATTENDU QU'un bassin de population important du secteur du Brandon serait touché favorablement par ce nouvel élément;

ATTENDU QU'un comité formé de différents intervenants aux niveaux municipal et scolaire est formé afin d'œuvrer pour l'obtention du secondaire V à l'école Bermon;

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil donnent leur appui au comité du secteur Brandon dans ses démarches auprès de la Commission scolaire des Samares, travaillant pour l'obtention du secondaire V à l'école secondaire Bermon de Saint-Gabriel-de-Brandon, afin de maximiser les objectifs du Ministère de l'Éducation soit de contrer le décrochage scolaire et ainsi améliorer le taux de réussite de nos étudiants.

Adoptée à l'unanimité

221-09-2019 4.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement d'emprunt C.V. 534

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller au district No. 1, M. Réjean Riel, qu'il entend présenter lors de la présente séance un projet de règlement qui sera identifié par le numéro C.V. 539 modifiant le règlement d'emprunt C.V. 534 et qui concerne la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection, afin d'augmenter les montants de l'emprunt.

222-09-2019 4.4 Dépôt du premier projet de règlement C.V. 539 modifiant le règlement C.V. 534 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 350 000 \$ (mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable)

ATTENDU QU'il y a eu omission dans le calcul des dépenses du règlement C.V. 534;

ATTENDU QUE Ville de Saint-Gabriel a décrété, par le biais du règlement numéro C.V. 534, une dépense de 2 132 930 \$ et un emprunt de 2 132 930 \$ pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement C.V. 534 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION avec dispense de lecture a été donnée par le conseiller du district n° 1, M. Réjean Riel, ce jour, pour adopter le projet de règlement C.V. 539 qui concerne la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal adoptent le projet de règlement C.V. 539 modifiant le règlement d'emprunt C.V. 534 qui concerne la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection, lequel se lit comme suit :

Article 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Article 2 - Le titre du règlement numéro C.V. 534 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro C.V. 534 décrétant une dépense et un emprunt de 2 482 930 \$ pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection.

Article 3 - Les deuxième et troisième « attendu » du règlement numéro C.V. 534 sont remplacés par le suivant :

ATTENDU QU'une contribution financière en vertu du programme d'infrastructures municipales d'eau, dans le cadre du sous volet 1.2, est accordée à la ville pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 1 169 900 \$.

Article 4 – Les sixième et septième « attendu » du règlement numéro C.V. 534 sont remplacés par le suivant :

ATTENDU QUE le coût de réalisation des travaux est évalué à près de 2 482 930\$ selon l'estimation préparée par la Ville de Saint-Gabriel, laquelle fait partie intégrante du présent règlement sous l'annexe -A- et ce règlement a pour objet de décréter un emprunt à long terme de 2 482 930\$ pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection.

Article 5 - L'article 2 du règlement numéro C.V. 534 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection selon la soumission reçue de Les Excavations Michel Chartier Inc. en date du 8 mai 2019 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Michel St-Laurent, greffier, dont le total est estimé à 2 482 930,00 \$ en date du 9 septembre 2019, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme étant l'Annexe A.

Article 6 - L'article 3 du règlement numéro C.V. 534 est remplacé par le suivant :

Aux fins de procéder à ces travaux et au paiement de tous les frais incidents, soit les frais d'ingénieurs, les frais légaux, les frais d'emprunt temporaire, les frais d'émission, les imprévus, les taxes, etc., le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2 482 930 \$.

Article 7 - L'article 4 du règlement numéro C.V. 534 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 482 930 \$ pour une période de 20 ans.

Article 8 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

223-09-2019 4.5 Demande d'aide financière – PAC rurales – Projet Bermon

ATTENDU QUE des argents sont disponibles dans le cadre du programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de d'Autray.

ATTENDU QU'un projet a été soumis à la Ville, conjointement par l'école Bermon, le programme D'Autray en forme et la Maison des jeunes de Brandon pour l'embauche d'une personne ressource responsable de faire de l'animation sur l'heure du dîner à l'école Bermon afin de dynamiser les lieux, de renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes à leur école et d'encourager la persévérance scolaire.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil recommandent positivement la demande.

QUE la Ville de Saint-Gabriel accorde son appui au projet.

QU'À cet effet, les membres de ce conseil acceptent qu'un montant d'environ **10 000,00 \$** provenant de l'enveloppe supplémentaire du PAC RURALES (Programme d'Aide aux Collectivités Rurales) réservé à la persévérance scolaire, soit consenti au financement dudit projet.

QUE Madame Maxine Fournier, soit et est par la présente autorisée à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du service de développement économique de la MRC de d'Autray, dans le but d'obtenir du financement à même le programme d'aide aux collectivités rurales pour assurer la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 août 2019

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 août 2019, sous la cote « Bordereau No. 09-2019 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2019

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 août 2019.

224-09-2019 6.2 Comptes à payer au 31 août 2019

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 août 2019, des chèques numéros 3371 à 3428 totalisant 111 975.66\$ soient et sont adoptés ;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 août 2019, des chèques 3022, numéros 3282 à 3286 et 3338 à 3370 incluant les prélèvements mensuels des numéros 3957 à 3974 totalisant 487 766.57\$ soient et sont adoptés ;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

225-09-2019 6.3 Renouvellement de la marge de crédit

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement de la marge de crédit pour l'année 2019-2020, au montant de **500 000 \$**, à la Caisse Populaire du Nord de Lanaudière, pour le compte identifié par le folio no. 12941.

Adoptée à l'unanimité

226-09-2019 6.4 Paiement facture - CGEI

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE le conseil autorise la trésorière à payer la facture de **CGEI**, au montant de **12 285,85 \$**.

Adoptée à l'unanimité

227-09-2019 6.5 Décompte progressif – Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable

ATTENDU les travaux effectués par la firme « Les Excavations Michel Chartier Inc.» pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à procéder au versement à l'entrepreneur « **Les Excavations Michel Chartier Inc.** », un montant de **634 010,01 \$** représentant le décompte progressif No.2.

QUE le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le programme PRIMEAU.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

228-09-2019 8.1 Autorisation à Gaétan Gravel – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

ATTENDU QU'en vertu du protocole d'entente relatif à l'octroi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), une demande d'aide financière sera transmise au ministère.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le maire de Ville de Saint-Gabriel, Monsieur Gaétan Gravel, soit et est par la présente, autorisé à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le but d'obtenir une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

Adoptée à l'unanimité

229-09-2019 8.2 Appel d'offres – Projet de plans, devis et surveillance au chantier (FIMEAU)

ATTENDU QUE la Ville a besoin de déposer un appel d'offres pour plans, devis et surveillance au chantier dans le cadre de travaux via le programme d'aide financière FIMEAU.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil mandatent Monsieur Simon Gariépy à aller en appel d'offres pour la confection de plans et devis et de surveillance de chantier.

Adoptée à l'unanimité

230-09-2019 8.3 Appel d'offres – Camion à neige (SEAO)

ATTENDU QUE la Ville a besoin de déposer un appel d'offres l'achat d'un camion à neige via le service SEAO.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil mandatent Monsieur Simon Gariépy à aller en appel d'offres pour l'achat d'un camion à neige.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

231-09-2019 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 août 2019

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

232-09-2019 12.1 Nomination de patrouilleurs nautiques remplaçants

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative, entre autres, à l'administration et l'opération d'une patrouille nautique sur le lac Maskinongé ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de municipalité mandataire de l'entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires est chargée de procéder à l'engagement et à la gestion du personnel requis pour l'opération du service ;

ATTENDU QUE messieurs Anthony Gélinas et Pierre Thibault sont embauchés par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de patrouilleurs nautiques remplaçants pour finaliser la saison estivale 2019 afin d'assurer, entre autres, l'application du *règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes*.

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer chacun des patrouilleurs nautiques à titre de fonctionnaire désigné, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil nomment les patrouilleurs nautiques Anthony Gélinas et Pierre Thibault, fonctionnaires remplaçant désignés aux fins d'application du *Règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes*, pour une partie de la saison estivale 2019. Il est aussi résolu d'accepter l'entente salariale établie entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

233-09-2019 12.2 Nomination de la responsable du service à la navigation du lac Maskinongé à titre de fonctionnaire désignée

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de municipalité mandataire de l'entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires est chargée de procéder à l'engagement et à la gestion du personnel requis pour l'opération du service ;

ATTENDU QUE madame Chantal Desrochers est embauchée par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de responsable du service à la navigation;

ATTENDU QUE madame Chantal Desrochers dans le cadre de ses fonctions doit s'assurer, entre autres, de l'application du *règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes*;

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer la responsable du service à la navigation à titre de fonctionnaire désignée, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné;

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil nomment la coordonnatrice du service à la navigation madame Chantal Desrochers, fonctionnaire désignée, aux fins d'application du *règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissante* ainsi que personne autorisée à émettre les constats.

Adoptée à l'unanimité

234-09-2019 12.3 Fermeture de la rue Beausoleil pour l'Halloween

ATTENDU QUE cette année, les activités prévues pour la fête de l'Halloween se dérouleront le jeudi 31 octobre 2019.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE pour sécuriser les activités prévues à la programmation, la Ville de Saint-Gabriel autorise la fermeture de la rue Beausoleil entre Dequoy et le Centre sportif de façon partielle à partir de midi le 31 octobre et de façon complète à partir de 16h et ce, pour la durée des activités.

QUE la responsable de l'organisation des activités s'assure d'un encadrement sécuritaire en demandant l'appui des policiers et pompiers.

QUE copie de la présente soit acheminée à la Sûreté du Québec de même qu'au responsable du service Incendie, monsieur André Roberge, pour assurer une coordination adéquate.

Adoptée à l'unanimité

235-09-2019 12.4 Demande d'aide financière – Hockey mineur Saint-Gabriel

ATTENDU QUE le club de hockey mineur Saint-Gabriel doit procéder au renouvellement d'environ 300 chandails ;

ATTENDU QUE le coût des chandails a été évalué à au moins 15 000,00 \$ selon plus de 4 soumissionnaires ;

ATTENDU QUE le club de hockey mineur procédera à diverses activités de levées de fonds afin de financer ce projet le plus possible ;

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de participer financièrement à l'achat de nouveaux chandails pour les joueurs du hockey mineur en autorisant le versement d'une somme de 2 500,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

236-09-2019 12.5 PAC rurales – Entente inter municipale relative au skatepark – Versement pour le skatepark

ATTENDU l'entente inter municipale relative à l'aménagement et l'entretien d'un parc de planches à roulettes au Centre sportif et culturel de Brandon, signée le 26 août 2019 entre la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon, la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et autorisée par la résolution 327-11-2018.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à procéder au versement de la quote-part des coûts d'exploitation et d'opération du parc, tel que déterminé au rapport final.

Adoptée à l'unanimité

237-09-2019 12.6 Réouverture de l'entente inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon

ATTENDU le règlement C.V. 246-1 modifiant le règlement C.V. 246 et autorisant l'entente inter municipale relative à l'acquisition et l'exploitation du Centre sportif et culturel de Brandon, adoptée par la résolution 155-06-2008;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel juge que l'entente n'est plus avantageuse et équitable pour ses citoyens;

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil demandent à ce que l'entente soit réouverte et que des négociations aient lieu avec les autres membres de la Régie.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

238-09-2019 13.1 Inscription Maxine Fournier – Congrès du loisir municipal AQLM

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la participation de la directrice des loisirs, Maxine Fournier au congrès 2019 du loisir municipal, lequel se tiendra à Laval, du 2 au 4 octobre 2019.

QU'à cet effet, la trésorière soit et est autorisée par la présente à procéder à l'acquittement des frais d'inscription de **574,88 \$** incluant les taxes et des frais d'hébergement de **388,62 \$** incluant les taxes et que les dépenses engendrées par cette participation, sur présentation des pièces justificatives, soient absorbées conjointement par la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

239-09-2019 13.2 Autorisation à Simon Gariépy – Demande de passage piéton au MTQ

ATTENDU la demande de la FADOQ d'avoir un passage piéton traversant la rue Maskinongé (route 347) devant leur local du 44, rue Maskinongé.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE ce conseil mandate Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics, à faire la demande auprès des autorités du Ministère des Transports du Québec afin d'installer un passage piéton sur la rue Maskinongé.

Adoptée à l'unanimité

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

240-09-2019 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 9 septembre 2019 soit levée à 21h.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce neuvième jour du mois de septembre 2019.

Gaétan Gravel, Maire